

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

2^{eme} RÉUNION CONSULTATIVE ANNUELLE ENTRE
LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ, LES COMMUNAUTÉS
ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET LES MÉCANISMES RÉGIONAUX
DE PRÉVENTION, DE GESTION ET DE RÈGLEMENT DES CONFLITS (CER/MR)

26 AOÛT 2021
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/RECs/RMs/2. (2021)

COMMUNIQUÉ CONJOINT

COMMUNIQUE CONJOINT

1. Le 26 août 2021, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et les Communautés Economiques Régionales et les Mécanismes Régionaux pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des Conflits (CER/MR) ont tenu leur 2^{ème} réunion Consultative conjointe annuelle, de manière virtuelle, dans le cadre de leur dialogue régulier en vertu d'une part de l'Article 16 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui institutionnalise la relation entre le CPS et les CER/MR dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ; et d'autre part du Protocole d'accord (MoU) sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA, les CER et les Mécanismes de coordination des Brigades régionales en attente d'Afrique de l'Est et du Nord, signé en janvier 2008, ainsi que de l'Article 28 du Chapitre IV du Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Economique Africaine et des dispositions pertinentes de l'Acte Constitutif de l'UA concernant les relations entre l'UA et les CER .

2. La réunion a été présidée par S.E. Ambassadeur Churchill Ewumbue-Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'août 2021, en présence de S. E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, Paix et Sécurité de la Commission de l'Union Africaine, avec la participation des Représentants de l'Union du Maghreb arabe (UMA), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Force en Attente de l'Afrique de l'Est (EASF), Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité InterGouvernementale pour le Développement (IGAD), Capacité Régionale de l'Afrique du Nord (NARC) et Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

3. Le CPS et les CER/MR ont rappelé le Communiqué Conjoint [RÉUNION INAUGURALE (I) CPS/RECS/RMS], de la réunion consultative inaugurale entre le CPS et les CER/MR tenue le 24 mai 2019 à Addis Abeba, en Éthiopie, et le Communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCXLXX)], adopté lors de la 870^{ème} réunion du CPS, tenue le 20 août 2019; Cette deuxième réunion consultative conjointe s'inscrit également en droit ligne de : la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(XIV) de la 14^e session extraordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur << Faire taire les armes en Afrique>> tenue le 06 décembre 2020 ; la Déclaration MYCM/Dec/1(1) adoptée le 8 juillet 2019 à Niamey, Niger par la première Réunion Mi- année de Coordination entre l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales et les Mécanismes Régionaux, qui salue les efforts du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA visant à renforcer son partenariat stratégique avec les CER, les MR et les organes de décisions chargés de la paix et de la sécurité, et qui demande à l'UA, aux CER et aux MR d'élaborer rapidement les modalités pratiques afin de faciliter l'adoption des réponses coordonnées et rapides aux crises continentales ; du Communiqué PSC/MIN/COMM.1024(2021) de la 1024^e réunion du CPS tenue le 19 août 2021 au niveau ministériel sous la présidence du Cameroun sur la mise en œuvre des aspects de paix et de sécurité relatifs à la gouvernance des frontières en Afrique, qui souligne l'importance de la collaboration entre l'Union africaine, les Communautés Economiques Régionales et Mécanismes Régionaux, et les Etats membres dans la mise en œuvre du Programme Frontières de l'UA et de la Stratégie de gouvernance des frontières de l'UA, y compris pour le règlement des différends

frontaliers entre et parmi les Etats membres ; le Communiqué PSC/MIN/COMM (Dec. XCIX) adopté par la 899^e Réunion tenue au niveau ministériel le 05 décembre 2019 à Luanda, Angola, sur l'appui aux Etats membres en transition politique et en situation post-conflit ainsi que le Communiqué PSC/PR/COMM. (VIII) de sa 958^e Réunion tenue le 23 octobre 2020, et le Communiqué [PSC/PR/COMM.1017(MXVII)] adopté à sa 1017^e réunion tenue le 05 août 2021 ;

4. Le CPS et les CER/MR ont réaffirmé que les CER/MR sont souvent les premiers à réagir aux situations de crise/conflit dans leurs régions respectives, guidés par les principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantage comparatif ;

5. Le CPS et les CER/MR ont exprimé leur préoccupation face à la myriade de menaces à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement socio-économique du Continent, y compris les conflits armés, le terrorisme, l'extrémisme, la piraterie, les cyberattaques, la criminalité transnationale organisée, la circulation des armes illicites, entre autres, qui provoquent l'instabilité, mettent en danger la sécurité des populations civiles, la destruction des infrastructures, le déplacement forcé d'un nombre considérable de personnes sur le Continent, et qui sapent les efforts en cours de l'UA et des CER/MR dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ;

6. Le CPS et les CER/MR ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour répondre aux différents conflits et aux menaces multidimensionnelles à la paix, notamment par des interventions, spécifiques au contexte, visant à s'attaquer aux causes profondes et structurelles des conflits et des crises sur le Continent, ainsi qu'à la reconstruction post-conflit ;

7. Le CPS et les CER/MR ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris lors de la réunion consultative inaugurale entre les organes délibérants du CPS et des CER/MR sur la paix et la sécurité, qui s'est tenue en mai 2019, et de la 870^{ème} réunion du CPS de l'UA qui a suivi, tenue en août 2019 ;

8. Le CPS et les CER/MR ont également souligné l'importance d'une collaboration et d'un partage d'informations continus et renforcés entre l'UA et les CER/MR en matière de prévention, de gestion, et de règlement des conflits pour faire taire les armes et parvenir à un Continent exempt de conflits ainsi que pour réaliser les Aspirations inscrites dans l'Agenda 2063 ; à cette fin, ils ont souligné la nécessité de déterminer l'avantage comparatif dans le traitement de chaque situation de conflit tout en reconnaissant le rôle pertinent des CER/MR guidé par les principes cardinaux de subsidiarité et de complémentarité ;

9. Le CPS et les CER/MR ont souligné la nécessité d'harmoniser les processus de prise de décision, de définir clairement les mandats, d'améliorer la coordination et la répartition des tâches et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre globale de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité et de l'Architecture Africaine de Gouvernance aux niveaux Régional et Continental ;

10. Le CPS et les CER/MR ont salué les progrès réalisés par les CER/MR dans la mise en place d'organes politiques sur les questions de paix et de sécurité et ont encouragé les CER/MR qui ne

l'ont pas encore fait, à mettre sur pied des organes politiques dédiés à la paix et à la sécurité, afin de s'assurer que toutes les Régions disposent de l'architecture nécessaire pour répondre aux situations de conflit/ crise dans leurs zones géographiques de mandat, en collaboration avec le CPS de l'UA ; et ils ont souligné, à cet égard, l'importance de mécanismes efficaces d'alerte rapide pour assurer l'anticipation et la prévention des conflits ;

11. Le CPS et les CER/MR ont souligné l'importance de la consolidation des compétences techniques et de la mobilisation de toutes les ressources pertinentes, y compris les ressources matérielles, humaines et financières, pour assurer des efforts durables dans la promotion de la paix sur le Continent ;

12. Le CPS et les CER/MR ont réaffirmé la pertinence de la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) pour permettre un déploiement rapide et une intervention opportune en cas de besoin, et ils ont souligné la nécessité de créer une unité spéciale dédiée à la lutte contre le terrorisme, qui serait déployée à la demande de l'État membre concerné et des CER/MR après approbation du CPS de l'UA ;

13. Le CPS et les CER/MR se sont engagés à créer une Plateforme d'échange de connaissances sur la Gouvernance et la Prévention des conflits entre l'UA et les CER/MR, fondée sur un partenariat horizontal et visant à favoriser une interaction cohérente entre l'UA et les CER/MR ; à cet égard, ils ont recommandé la mise en place d'une équipe préparatoire, composée de fonctionnaires désignés au sein du Département des Affaires politiques, Paix et Sécurité (PAPS) de la Commission de l'UA et des fonctionnaires des CER/MR, pour finaliser le document conceptuel et le Cadre opérationnel de la Plateforme d'échange de connaissances qui sera lancée avant la fin de 2021 ;

14. Le CPS et les CER/MR ont réaffirmé leur engagement à harmoniser et à institutionnaliser la collaboration à travers les engagements suivants :

- i. Convoquer une réunion du Groupe de travail technique d'Experts, qui sera établi par la Commission de l'UA, dès que possible et au plus tard en octobre 2021, afin d'élaborer une matrice décrivant les mesures concrètes et pratiques à prendre, d'attribuer des responsabilités assorties de délais précis, ainsi qu'un projet de Feuille de route avec des modalités et des délais clairement définis pour le CPS de l'UA ;
- ii. Mettre en place l'équipe de points focaux des CER/MR pour travailler avec le Département DAPPS afin de faciliter les réunions/consultations régulières, en particulier sur les questions à l'ordre du jour du CPS de l'UA et des CER/MR ;
- iii. Convenir d'un calendrier pour que les CER/MR transmettent des propositions par l'intermédiaire du Département PAPS, qui seront intégrées dans un document unique portant sur l'harmonisation/la répartition des tâches dans le domaine de la paix et de la sécurité, les modalités pour entreprendre des réponses rapides aux crises imminentes et l'accélération des actions pour atténuer/régler les crises et les conflits ;

- iv. Demander au Comité des Experts (CoE) du CPS et aux Experts techniques des CER/MR travaillant en collaboration avec le Comité d'Etat-major (CEM) d'examiner les instruments juridiques existants de l'UA et ceux des CER/MR afin d'accélérer la pleine opérationnalisation de la FAA, y compris la mise en place du Groupe de travail Stratégique sur la finalisation du Protocole d'accord entre l'UA et les CER/MR ;
 - v. Convenir d'organiser une Retraite conjointe en 2022 pour réfléchir à la "prise de décision, l'harmonisation et la coordination entre le CPS et les CER/MR sur la promotion de la paix et de la sécurité" et ensuite élaborer un Rapport sur la promotion de Stratégies de réponse communes qui sera présenté lors du Sommet de l'UA ;
 - vi. Veiller à ce que les rapports présentés aux futures réunions consultatives contiennent des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions et des communiqués pertinents adoptés précédemment ;
 - vii. Entamer un dialogue transparent, approfondi et dynamique avec la participation des États membres, de la Commission, des CER et des RM concernant la portée, les dimensions, les variables et les critères de l'applicabilité du principe de subsidiarité ;
 - viii. Soutenir la coopération horizontale et la collaboration entre les CER et les RM, en particulier dans les situations où le pays concerné par un conflit ou une crise particulière fait partie de plus d'une CER ;
 - ix. Encourager les futures présidences du CPS à inclure dans leurs programmes respectifs un dialogue autonome avec une ou plusieurs des CER/MR dont il est membre, en vue de renforcer les approches régionales des questions de paix et de sécurité sur le continent ;
15. Le CPS et les CER/MR ont convenu d'organiser des réunions consultatives au moins deux fois par an, à un niveau stratégique et politique, et trimestriellement à un niveau technique, ainsi que de rester ouverts à l'organisation de consultations ad hoc pour approfondir la collaboration et répondre aux conflits émergents ; et
16. Le CPS et les CER/MR se sont engagés à œuvrer pour l'organisation réussie, en 2022, d'une troisième réunion consultative annuelle conjointe entre le CPS de l'UA et les organes politiques des CER/MR sur la paix et la sécurité, qui sera accueillie par les CER/MR au siège de leur choix, à une date qui sera convenue mutuellement par les deux Parties.